



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question au Gouvernement n° 2648

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Baeumler, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Pierre Baeumler. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, pour l'année 2000, les chiffres concernant la sécurité routière sont à présent connus. Avec un nombre de tués légèrement inférieur à 7 600, la France enregistre le plus bas niveau d'insécurité routière depuis quarante ans. Cette évolution est d'autant plus remarquable qu'elle intervient dans un contexte de forte croissance du trafic et qu'elle bénéficie, dans l'ensemble, aux catégories les plus exposées - les jeunes, les piétons ou les deux-roues. Sur l'impulsion du Gouvernement, vous avez mis en oeuvre une politique cohérente et volontariste, érigeant la sécurité routière en grande cause nationale pour l'année 2000. Cette mobilisation s'est appuyée sur des mesures dissuasives, comme la création du délit de grande vitesse ou le renforcement des contrôles routiers par les forces de police; et nous avons privilégié une approche pédagogique, avec mise en place de campagnes de communication ciblées et percutantes. Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire pour consolider durablement cette tendance, notamment au regard des chiffres enregistrés dans les autres pays européens. Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, connaître l'analyse que vous faites de cette évolution positive, mais aussi les moyens que vous entendez mettre en oeuvre pour conforter les bons résultats obtenus en l'an 2000. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Vous avez raison de souligner, monsieur le député, nos succès en matière de sécurité routière, qui sont autant d'encouragements. En deux ans, nous avons enregistré la baisse la plus forte de ces trente dernières années. Le nombre des tués sur les routes a été le plus bas depuis 1953. Mais vous avez tout aussi raison de souligner qu'il reste encore trop de tués et trop d'insécurité sur les routes et que ce résultat est, de toute manière, fragile.

Nous poursuivons - et nous amplifierons - nos efforts qui portaient sur le comportement, la prévention, la communication, mais aussi sur les contrôles et les sanctions, au-delà même de l'année où la sécurité routière a été considérée par le Gouvernement comme une grande cause nationale.

Le budget de communication a été augmenté et atteindra 80 millions de francs, avec des campagnes très fortes, comme celle qui sera lancée dès ce mois-ci pour inciter au port de la ceinture. Les moyens d'action locale des préfets seront doublés cette année. Le Conseil national de sécurité routière sera créé avant l'été.

En matière de formation nous créerons, en liaison avec M. le ministre de l'éducation nationale, M. Jack Lang, une attestation de première éducation à la route.

S'agissant des contrôles, l'extension du pouvoir de rétention du permis de conduire pour excès de vitesse de plus de quarante kilomètres heure - qui vient compléter la loi votée en juin 1999 - et la possibilité, pour les adjoints de sécurité et gendarmes adjoints, d'être armés seront soumises à la discussion et au vote du Parlement.

Le programme d'acquisition de matériels sera accentué, notamment avec l'arrivée de cinquante radars laser supplémentaires par mois pour la gendarmerie.

Enfin, en matière d'infrastructures, je vous informe que le montant consacré aux aménagements de sécurité sur le réseau national a été doublé.

Vous le voyez, loin de considérer le résultat actuel comme un aboutissement, le Gouvernement est décidé à poursuivre la lutte contre ce fléau que constitue l'insécurité routière. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Baeumler](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2648

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2001, page 1216

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 février 2001